

## CODE DE VIE

### LE RESPECT DE SOI

#### Comportements attendus :

1. Je travaille en français à l'école et durant les activités scolaires.
2. J'arrive à l'heure.
3. Je remets mes travaux à temps et fais signer les documents à la maison.

#### Ainsi, j'apprends :

- À communiquer en français;
- À gérer mon temps;
- À prendre le temps de bien faire les choses.

#### Ainsi, je développe :

- Mon sentiment d'appartenance  
*(je me sens bien dans mon groupe et dans mon école...);*
- Mon estime personnelle  
*(je suis fier ou fière de moi...).*

Ainsi, je contribue à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.



### LE RESPECT DES AUTRES

#### Comportements attendus :

4. Je respecte les personnes (adultes et élèves) dans mes paroles et dans mes gestes.
5. J'accepte l'autre dans ses différences.
6. Je règle les conflits de façon pacifique (sans violence).
7. Je circule calmement dans l'école.

#### Ainsi, j'apprends :

- À mieux gérer mes émotions;
- À vivre pacifiquement avec les autres  
*(je prévois et gère mes conflits sans avoir recours à la violence...).*

#### Ainsi, je développe :

- Mes habiletés sociales  
*(je suis un bon ami ou une bonne amie, j'entre en relation de façon positive et je suis capable de partager et d'entraider...).*

Ainsi, je contribue à maintenir un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

### LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

#### Comportements attendus :

8. Je prends soin de tout le matériel dans les locaux et dans la cour de récréation.
9. J'apporte tout le matériel demandé par mes enseignants et mes enseignantes.
10. Je suis responsable de la propreté des lieux.

#### Ainsi, j'apprends :

- À être organisé;
- À préserver la qualité de l'environnement.

#### Ainsi, je développe :

- Mon sens des responsabilités  
*(je prends de bonnes décisions et je collabore...).*

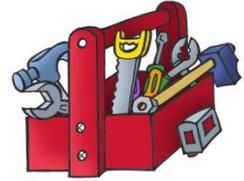
Ainsi, je contribue à maintenir un milieu de vie agréable.



## CONSÉQUENCES

### ACTIONS À PRIVILÉGIER :

- Dépendamment de la situation, l'élève est appelé à trouver un geste réparateur.
- Intervention graduée selon :
  - La constance (nombre de situations);
  - La fréquence (nombre de fois qu'une situation s'est produite);
  - La persistance (depuis combien de temps);
  - L'intensité (situation agaçante, dérangeante ou perturbante).
- Les gestes réparateurs peuvent être coordonnés par l'enseignant ou l'enseignante, la technicienne en éducation spécialisée, la psychoéducatrice et la direction.
- La direction peut intervenir plus rapidement dans les cas où l'intensité demeure perturbante et la fréquence très élevée (plusieurs fois par jour).
- Le recours à la suspension (interne et externe) est laissé à la discrétion de la direction, et ce, selon la gravité de la situation. Pour plus de détails, se référer au *Plan de lutte contre la violence et l'intimidation*.



## RÉSOLUTION DE CONFLITS

